

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

**Présents :** A. ESCURET, J. MARCOUYRE, C. COURTENS, E. CREBASSA, A. BOISSEZON, J. BOUISSON, M.P. CANNAC, R. CEBE, A. GUIBLAIN, J. OURADOU, J.M. VISSAC

**Absents :** C. CORDIER, C. TARRAGA

**Procuration :** D. WEBB à A. ESCURET, R. CAHUZAC à R. CEBE

**Secrétaire de séance :** A. BOISSEZON

**Début de séance :** 19 heures.

### 1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 14/09/2018

R. CEBE lit un courrier de R. CAHUZAC demandant des explications sur le terme « flooré », sur les épaves de véhicules au centre du village et sur les raisons de l'arrivée en retard et du départ anticipé de Christian CORDIER. Mme le Maire précise qu'elle a déjà répondu sur les deux premiers points et que pour le troisième, il faut demander à Christian CORDIER lui-même.

**Pour :** 8 Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Joël MARCOUYRE, Jean Marie VISSAC, Josiane BOUISSON, Annick GUIBLAIN, Anne BOISSEZON, David WEBB

**Abstention :** 4 Marie Pierre CANNAC, Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC

### 2. INDEMNITE DE CONSEIL À LA COMPTABLE PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés notamment des fonctions de receveurs des communes. Elle précise que Mme BREIL, perceptrice de Saint Pons, trésorerie à laquelle la commune est dorénavant rattachée, assure effectivement ses missions facultatives et soumet à la décision du Conseil Municipal le fait d'accorder l'indemnité de conseil (426,30 €) au taux de 100 %.

R. CEBE justifie son vote contre par le fait qu'il considère que ces missions doivent être comprises le salaire des percepteurs et qu'il n'y a pas lieu de voter une indemnité.

**Pour :** 7 Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Joël MARCOUYRE, Jean Marie VISSAC, Josiane BOUISSON, Annick GUIBLAIN, David WEBB / **Contre :** 3 Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC

**Abstention :** 2 Marie Pierre CANNAC, Anne BOISSEZON

### 3. VIREMENT DE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité pour équilibrer le Budget Annexe Assainissement de délibérer sur la subvention provenant du Budget Principal. Pour cela, elle détaille le montant de la subvention nécessaire : 5 865.00 €. Régis CEBE justifie son vote pour sur les points 3 et 4 par le fait que ces opérations budgétaires vont permettre de travailler sur des bases saines, la remise à plat de l'actif du budget assainissement entraînant une remise à plat des amortissements.

**Vote :** POUR 12 soit l'unanimité

### 4. DM BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin d'assurer une mise en conformité des amortissements avec la trésorerie, il y a lieu de modifier le budget tel que suit :

INVESTISSEMENT				
D 1391 : Subventions d'équipement		1 635,00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 635,00 €</b>		
D 2156 : Matériel spécifique exploitation		9 065,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>9 065,00 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation			10 000,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>10 000,00 €</b>	
R 28156 : Matériel spécifique d'exploitation				20 700,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>20 700,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>10 700,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20 700,00 €</b>

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61523 : Réseaux	2 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00 €</b>			
D 023 : Virement à section investis.	10 000,00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>10 000,00 €</b>			
D 6811 : Dotations aux amortissements su				
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..		20 700,00 €		1 635,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>20 700,00 €</b>		<b>1 635,00 €</b>
R 74 : Subventions d'exploitation				5 865,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>				<b>5 865,00 €</b>
R 773 : Mandats annulés (sur ex. ant.)..				1 200,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>1 200,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>20 700,00 €</b>		<b>8 700,00 €</b>

**Vote : POUR 12 soit l'unanimité**

### 5. DM BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire propose de délibérer concernant l'amortissement des frais d'études. Régis CEBE, demande confirmation qu'il s'agit bien des études non suivies et regrette que ces études n'aient pas eu de suites.

**Pour : 9** Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Joël MARCOUYRE, Jean Marie VISSAC, Josiane BOUISSON, Annick GUIBLAIN, David WEBB, Marie Pierre CANNAC, Anne BOISSEZON,

**Contre : 3** Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC

### 6. DM TOURISME

Suite à quelques soucis d'incivilités sur le camping en début d'été, un agent de sécurité a été embauché, ce qui a donc augmenté les charges de fonctionnement sur le budget tourisme (011). Il est nécessaire de procéder à la DM suivante : diminution de crédits (012 charge de personnel) : 8000 € et augmentation de crédits (011 charges à caractère général) : 8000 €

**Pour : 8** Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Joël MARCOUYRE, Jean Marie VISSAC, Josiane BOUISSON, Annick GUIBLAIN, David WEBB, Anne BOISSEZON/ **Contre : 3** Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC / **Abstention : 1** Marie Pierre CANNAC

### 7. ADMISSION EN NON- VALEUR DE CREANCES ETEINTES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part. Sur le budget principal, c'est de 2010 à 2018. Il est précisé que les créances sont éteintes suite à la situation de surendettement de plusieurs redevables et représentent la somme de 10 529.39 €. Madame le Maire précise que l'admission en non-valeur par le conseil municipal a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

**Vote : POUR 12 soit l'unanimité**

### 8. DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant la réalisation du schéma directeur de l'assainissement qui permettra de déterminer un programme pluriannuel de travaux et la mise à jour éventuelle du zonage de l'assainissement. Elle indique que l'estimation du coût total de l'étude est de 59 800,00 € HT et qu'une aide financière peut être apportée par le Département et l'Agence de l'Eau. Elle informe qu'Hérault Ingénierie apporte une assistance technique. Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les emprunts actuels se terminent l'un en 2019, l'autre en 2022 et que par conséquent toutes les conditions seront réunies pour lancer des travaux.

Régis CEBE approuve, relayé par Jean Marie VISSAC en précisant que pour lui le problème d'assainissement est une priorité.

**Vote : POUR 12 soit l'unanimité**

### 9. ADHESION A LA MISSION « DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT (CDG 34)

Pour lutter contre la profusion frauduleuse des données à caractère personnel, l'Union Européenne a adopté ce qu'on appelle couramment le « RGPD ». Toute collectivité doit avoir un délégué à la protection des données dont la mission est de contrôler le respect du règlement en matière de protection des données à caractère personnel. Il est possible de mutualiser cette mission. Au vu de son rôle central au sein du département, le CDG 34 a décidé de créer la mission pour les collectivités demandeuses. La participation de la commune se chiffre à 0.02 % sa masse salariale soumise à l'URSSAF N-1.

**Pour : 6** Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Jean Marie VISSAC, Josiane BOUISSON, Annick GUIBLAIN, David WEBB / **Abstention : 6** Marie Pierre CANNAC, Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC, Joël MARCOUYRE, Anne BOISSEZON

### 10. VENTE D'UN BIEN PRIVE DE LA COMMUNE AU CENTRE DU VILLAGE

Madame Le Maire expose au Conseil municipal qu'elle a saisi les Domaines suite à un souhait des gérants du salon de coiffure d'acquérir l'ensemble immobilier qu'ils exploitent composé des parcelles cadastrées D235, B2219 et B262. L'estimation de l'ensemble par le service des domaines a été fixée à 110 000 € avec une marge de négociation de 15 %. Les élus conviennent unanimement que la vente du bien favorisera le développement de l'activité économique locale.

**Vote : POUR 12 soit l'unanimité**

**20H20 Arrivée d'Estelle CREBASSA**

### 11. VENTE MAISON DU GARDIEN DU VILLAGE VACANCES

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la décision du Tribunal et au départ des occupants sans droit ni titre du Village Vacances, la Commune peut relancer le processus de vente.

Christian COURTENS précise que le village a été complètement nettoyé, désinfecté, mis en sécurité, débroussaillé et barricadé. Madame le Maire informe que plusieurs courriers sont arrivés en mairie de personnes intéressées par l'achat de gîtes individuellement ou par lots et qu'une visite a été effectuée dernièrement pour un projet global. Elle informe également le Conseil d'une visite sur le site avec un géomètre ce qui a généré des questions notamment dans le cas d'une vente en lots : réseaux, règlement. Les élus s'accordent dans ce contexte pour ajourner le vote.

### 12. DELIBERATION SUR LE MODE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

Mme le Maire souligne les contraintes de gestion actuelles auxquelles on ne peut remédier sans accroître les charges de personnel et le coût de la communication ce qui ne permettrait plus d'assurer un équilibre financier. Estelle CREBASSA, tout en étant d'accord sur le fait qu'il y a un problème de gestion, considère comme un échec le passage à une gestion privée. S'appuyant sur ce qu'elle a énoncé, Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer pour ou contre le maintien en gestion municipale.

**Contre : 11** Arielle ESCURET, Christian COURTENS, Joël MARCOUYRE, Jean Marie VISSAC, Annick GUIBLAIN, David WEBB, Régis CEBE, Julien OURADOU, Robert CAHUZAC, Marie-Pierre CANNAC, Anne BOISSEZON / **Pour : 1** Estelle CREBASSA / **Abstention : 1** Josiane BOUISSON

### 13. QUESTIONS DIVERSES

A) Madame le Maire informe que, suite à une réunion avec le service environnement de la Communauté de Communes, le Point d'Apport Volontaire des Jasses, en raison de trop nombreux apports illégaux, va être retiré. Plus généralement, il est proposé une reconfiguration des PAV. Il a été décidé aussi de tenter la mise en place un système de compostage collectif à Mons sur le parking du cimetière.

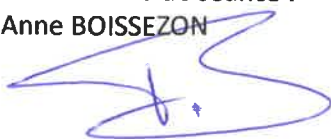
B) Madame la Maire souligne la nécessité d'un renouvellement de la signalétique dans les Gorges d'Héric en prenant surtout en compte la sécurité, l'information et le respect de l'environnement. Elle a sollicité le PNRHL, le PHLV, le Département, Hérault Sport et la DREAL, un groupe de travail étant en cours de constitution.

C) L'espace du bâtiment « Pôle Pleine Nature » est en cours d'implantation. Sa surface sera de 120 m<sup>2</sup>, le cadre juridique proposé serait un bail emphytéotique administratif.

**Fin de la séance : 21h 25**

La secrétaire de séance :

Anne BOISSEZON



Le Maire :

Arielle ESCURET

